

Communiqué de presse

Berne, le 26 avril 2017

NON à RASA – OUI à une application simple de l'obligation d'annoncer les postes vacants

L'Union suisse des arts et métiers usam rejette l'initiative RASA. Elle demande en revanche que l'initiative contre l'immigration de masse soit mise en œuvre de manière efficace et que l'obligation d'annoncer les postes vacants puisse se faire sans longues formalités administratives.

L'initiative populaire fédérale « Sortons de l'impasse ! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration », dite initiative RASA, vise à supprimer purement et simplement l'article 121a de la Constitution fédérale. L'usam rejette ce projet pour des raisons d'ordre politique et démocratique. Si elle s'est opposée à l'initiative contre l'immigration de masse et l'a combattue durant la campagne précédant la votation du 9 février 2014, elle accepte toutefois la décision du souverain.

Pas de nouveau point de la situation

Procéder à une nouvelle évaluation de la situation ne s'impose pas après si peu de temps. L'usam se montre aussi critique envers d'éventuels contre-projets du Parlement. Au cas où ils seraient effectivement soumis à discussion, elle les examinera alors en temps voulu avec la plus grande attention.

Pour une mise en œuvre simple de l'obligation d'annoncer les postes vacants

En revanche, l'usam demande que la mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants, fondée sur la décision adoptée par le Parlement le 16 décembre 2016, s'effectue de manière simple et efficace ; c'est la seule façon de pouvoir l'appliquer. Elle s'oppose à l'introduction de nouvelles réglementations du marché du travail par la bande.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, mobile 079 285 47 09

Dieter Kläy, responsable du dossier, mobile 079 207 63 22

Numéro 1 : plus grande organisation faitière de l'économie suisse,
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME